Fonds international des sociétés Invesco Sélect de l'Équitable

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada – aperçu des fonds distincts indispensables sélects 31 décembre 2024

Bref aperçu

Date de création du fonds :	septembre 2013	Catégorie d'actif :	Actions internationales
Valeur totale :	74,403,206 $	Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,86 %
Valeur unitaire de l'actif net :	17,38 $	Géré par :	Invesco Canada Ltée
Nombre d'unités en circulation :	4 279 982	Taux de rotation du portefeuille :	2,73 %
		Placement minimal :	50,00 $

Disponibilité du produit : Catégorie placement, Catégorie succession, Catégorie protection

Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif de placement du fonds distinct est d'investir dans des unités du Fonds de croissance international Invesco Oppenheimer ou dans un fonds dans l'ensemble similaire.

L'objectif de placement du fonds sous-jacent est de chercher à offrir une forte croissance du capital à long terme. Le fonds investit principalement dans des titres dont les émetteurs proviennent de l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Dix principaux placements

1. Flutter Entertainment PLC
2. Resmed Inc
3. London Stock Exchange Group PLC
4. Taiwan Semiconductor Manufactrg Co Ltd
5. Hermes International SCA
6. Reliance Industries Ltd
7. Novo Nordisk A/S
8. Compass Group PLC
9. Siemens AG
10. ASML Holding NV

Nombre total de placements : 71 titres

Les dix principaux placements représentent 27,30 % du fonds.

Quel est le degré de risque?

La valeur de votre placement peut diminuer.

Faible	Faible à moyen	**Moyen**	Moyen à élevé	Élevé

Principaux risques liés aux placements : risque lié à la concentration, risque lié aux actions, risque lié aux marchés étrangers, risque lié aux fonds sous-jacents

Nota : D'autres risques peuvent s'appliquer. Pour obtenir une description complète des risques liés aux placements, veuillez consulter le document Contrat et notice explicative.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties susceptibles de protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance lié à la catégorie Placement. Le cas échéant, des frais supplémentaires sont imputés au contrat pour la catégorie Succession et la catégorie Protection. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document Contrat et notice explicative.

Répartition des placements (au 31 décembre 2024)

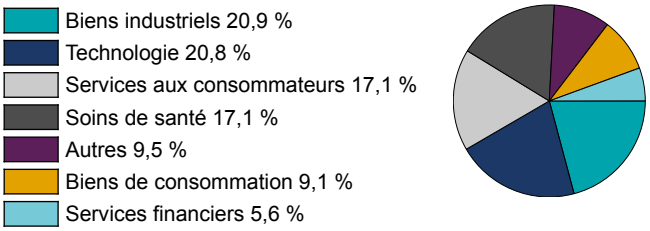

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour les titulaires de contrat ayant choisi la catégorie Placement, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le endement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 $ dans le fonds il y a dix (10) ans, détient aujourd'hui 1 424,29 $. Ce montant correspond à une moyenne de 3,60 % par année.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel du fonds au cours des dix (10) dernières années. Depuis les dix (10) dernières années, on remarque sept (7) années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et trois (3) années au cours desquelles la valeur du fonds a diminué sur une période de dix (10) ans.

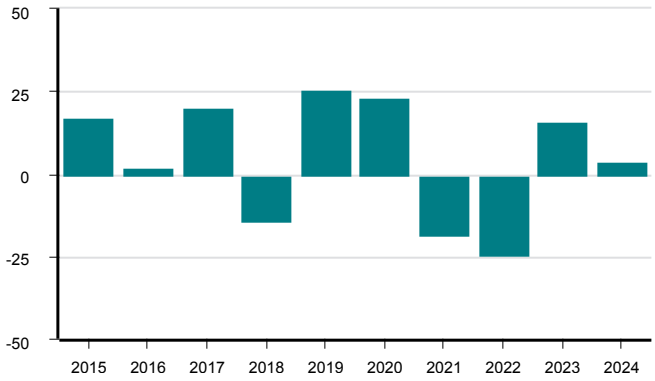

Fonds international des sociétés Invesco Sélect de l'Équitable

Équitable

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada – aperçu des fonds distincts indispensables sélects 31 décembre 2024

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un portefeuille comportant des avoirs de base composés d'actions étrangères
- désirent une exposition au marché des actions des grandes sociétés autres que nord-américaines provenant de partout à travers le monde
- sont prêts à accepter un degré de risque moyen
- privilégient une croissance en capital par le biais d'une gestion active au fil des années (d'au moins cinq (5) ans)

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du fonds.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Sans frais d'acquisition	Tout rachat est effectué sans frais.	• Lorsque vous investissez dans le fonds, il n'y a pas de frais initiaux, l'Équitable ne verse aucune commission d'acquisition à votre conseillère ou votre conseiller.	
Sans frais d'acquisition CB	Tout rachat est effectué sans frais.	• Lorsque vous achetez les unités d'un fonds, il n'y a pas de frais à l'acquisition. L'Assurance vie Équitable verse une commission initiale à votre conseillère ou votre conseiller allant jusqu'à 5,6 %. Votre conseiller pourrait avoir à rembourser une partie ou la totalité de la commission initiale lorsque vous retirez des unités du fonds.	
Frais d'acquisition reportés (Non disponible pour les nouvelles ventes à compter du 29 mai 2023)	Si la vente survient : pendant la 1er année 5,5 % pendant la 2e année 5,0 % pendant la 3e année 5,0 % pendant la 4e année 4,0 % pendant la 5e année 4,0 % pendant la 6e année 3,0 % pendant la 7e année 2,0 % après la 7e année 0,0 %	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission d'acquisition allant jusqu'à 5,04 %.	• Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à l'Équitable. • Les frais d'acquisition reportés sont à taux fixe qui sont déduits du montant de la vente. • Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas des fonds de type FRR) de vos unités chaque année sans frais d'acquisition reportés. • Les frais d'acquisition reportés sont considérés comme des retraits à des fins de calcul des prestations garanties. • Lorsque vous échangez des unités d'un fonds à l'autre au titre de votre contrat d'assurance, le calendrier des frais d'acquisition reportés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.
Frais d'acquisition réduits (Non disponible pour les nouvelles ventes à compter du 29 mai 2023)	Si la vente survient : pendant la 1er année 3,0 % pendant la 2e année 2,5 % pendant la 3e année 2,0 % après la 3e année 0,0 %	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission d'acquisition allant jusqu'à 2,52 %.	

Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, en plus du coût de l'assurance lié à la catégorie Placement. Vous ne payez pas ces frais directement; cependant, ils auront pour effet de réduire le rendement de votre placement. Des frais supplémentaires s'appliqueront à la catégorie Succession et la catégorie Protection qui sont payés à même le contrat chaque mois ce qui mène à un taux de rendement net légèrement inférieur. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Commission de suivi

L'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission de suivi allant jusqu'à 1,00 % tant que vous possédez des unités de fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseillère ou conseiller vous fournit. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement.

	Garanties		Frais de gestion	Frais d'assurance	RFG	Frais de la garantie
	Échéance	Décès				
Catégorie Placement	75 %	75 %	2,49 %	0,16 %	2,86 %	-
Catégorie Succession	75 %	100 %	2,49 %	0,16 %	2,86 %	0,40 %
Catégorie Protection	100 %	100 %	2,49 %	0,16 %	2,86 %	1,00 %

Autres frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des unités que vous vendez ou substituez dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant leur achat.
Retraits imprévus	Des frais de 25 $ pourront être imputés conformément aux règles administratives en vigueur.
Substitutions	Des frais de 25 $ pourraient être imputés pour toute substitution en surnombre de quatre au cours d'une année.

Et si je change d'idée?

- Vous pouvez changer d'idée concernant la souscription de votre contrat ou toute directive donnée, et ce, dans les deux (2) jours ouvrables suivant la première des dates suivantes : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou cinq (5) jours ouvrables suivant sa mise à la poste.
- Vous devez aviser l'Équitable par écrit de votre intention d'annuler le contrat soit par courriel, soit par télécopieur ou au moyen d'une lettre.
- Vous récupérerez le moindre des montants suivants : soit le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a diminué.
- Vous récupérerez également tous frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la notice explicative.

L'Équitable
One Westmount Road North
Waterloo (Ontario) N2J 4C7
Sans frais : 1 800 668-4095
Courriel : epargneretraite@equitable.ca
Site Web : www.equitable.ca/fr